

DEPARTEMENT : GARD
ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un janvier à 9 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Valleraugue, sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27
Pour :	23
Contre :	1
Abstention :	3

Présents : ABOU François - ANGELI Laurette - BARD Magali - BENEFICE Patrick - BOISSON Christophe - BOUDES André - BOURELLY Régis - BOUVOT Jacqueline - COMBERNOUX Bernard - DE LATOUR Henri - DELORD Martin - DUCHESNE Christian - ESPAZE Jean-Pierre - EVESQUE Christian - FESQUET Jérôme - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MAURIN Francis - MILAN Claude - PRADILLE Pierre - THION Jean-Claude - VALGALIER Régis - VIDAL Thomas - ZANCHI Jocelyne.

Absents : BURTET Jean-Luc (donne procuration à BOISSON Christophe) - GARMATH Michelle (donne procuration à BARD Magali) - LAGET Yvan - MONNOT Michel (donne procuration à VIDAL Thomas).

Objet : TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS – Fixation du produit de la taxe

Le président de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires expose les dispositions de l'article 1530 *bis* du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Vu l'article 1530 *bis* du code général des impôts,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

- **Décide** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 38 179 €.
- **Charge** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-200034601-20180131-2-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2018

Publication : 12/02/2018

Le Président,
Martin DELORD.

